



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 218-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.337

Déposée le : 14.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 01.12.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Stopper la prolifération des moules quagga

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la libre prolifération des moules quagga ;
2. d'ordonner que les bateaux soient soigneusement nettoyés sur des places de lavage prévues à cet effet (coque, hélice, fond de cale, conduites d'eau de refroidissement et moteur compris) avant d'être remis à l'eau dans l'Aar, dans les lacs de Thoune, de Brienz, de Wohlén ou dans tout autre plan d'eau encore libre de moules quagga ;
3. de faire contrôler le nettoyage par une personne spécialisée ;
4. d'introduire une obligation d'annonce pour toutes les personnes qui envisagent de mettre un bateau à l'eau dans l'Aar, dans les lacs de Thoune, de Brienz, de Wohlén ou dans tout autre plan d'eau encore libre de moules quagga.

Développement :

La moule quagga est originaire de la mer Noire. Elle a malheureusement été introduite en Suisse il y a quelques années et prolifère depuis rapidement dans nos eaux, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'écosystème de nos lacs et rivières.

Une fois que la moule quagga a colonisé un plan d'eau, il n'est plus possible de s'en débarrasser. En plus de nuire à l'écosystème, cette moule a également un impact sur la pêche et cause des problèmes pour l'approvisionnement en eau potable. Elle se propage par le biais des bateaux mal ou pas du tout nettoyés qui sont utilisés dans différentes eaux.

Motivation de l'urgence : pour l'instant, les lacs de Thoune et de Brienz sont épargnés par la moule quagga. Le temps presse. Les bateaux qui sont mis à l'eau dans ces deux lacs peuvent introduire des larves.

Destinataire

– Grand Conseil